



Information aux médias

Embargo : -

1530 Payerne, le 20 juin 2018

Différentes utilisations de l'aéroport de Sion par les Forces aériennes au mois de juin et juillet

L'aéroport de Sion sera utilisé comme aérodrome de dégagement pour tous les engagements d'avions de combat des Forces aériennes du 2 au 27 juillet prochain. Des mouvements occasionnels pourront donc parfois avoir lieu à Sion.

D'autre part, des approches en vol aux instruments auront lieu du 25 au 29 juin prochain à Sion. Ces vols sont nécessaires pour le maintien de la validité des licences des contrôleurs de la sécurité aérienne de Skyguide.

Un aérodrome de dégagement est défini pour tous les engagements d'avions de combat. Cela permet aux pilotes de disposer d'une place de déroutement au cas où l'aérodrome de destination ne serait plus ou pas utilisable. Par ailleurs, la piste de l'aérodrome militaire de Payerne est fermée durant quatre semaines au mois de juillet pour des travaux d'entretien. Les opérations de vols sont déplacées sur la Base aérienne d'Emmen.

Pour cette raison, l'aéroport de Sion sera utilisé comme aérodrome de dégagement pour tous les engagements d'avions de combat des Forces aériennes du 2 au 27 juillet prochain. Des mouvements avec avions de combat pourront donc avoir lieu occasionnellement à Sion.

En outre, des vols pour l'entraînement au profit des contrôleurs de la circulation aérienne de skyguide de Sion auront lieu entre le lundi 25 et le vendredi 29 juin. Ces vols sont indispensables pour le maintien de la validité des licences pour les approches au radar des contrôleurs de Skyguide. Ces entraînements doivent avoir lieu au maximum tous les 60 jours.

Le commandement de la Base aérienne de Payerne, qui porte la responsabilité des opérations des Forces aériennes sur l'aéroport de Sion, remercie les autorités et la population de la région sédunoise pour sa compréhension.

Pour plus d'informations :

Benoît Studemann
Commandant de la Base aérienne de Payerne
058 466 23 30